

MAIRIE DU POUJOL-SUR-ORB
Place de l'Imbaisse - 34600 LE POUJOL-SUR-ORB

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 08 décembre 2016

L'an deux mille seize, le huit décembre à dix-huit heures trente,
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil, sous la présidence d'Yves ROBIN, Maire.

Date de la convocation : le 02 décembre 2016.

Présents : Yves ROBIN, Marie-France MAUREL, Jean-Luc CARMINATI, Bernadette GUIRAUD, Lucienne ANDRIEU, Fabien SCHURRER, Marc BRICARD, Patricia ARNOLD, Bertrand CLÉMENT, Liz THOUREZ.

Absents : Christine FERRET, Malvine MORERA, Frédéric COSTE, Bernard ROQUE, Marc MAILLARD.

Pouvoirs : Frédéric COSTE à Yves ROBIN
Christine FERRET à Marie-France MAUREL
Malvine MORERA à Bernadette GUIRAUD.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 40.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Liz THOUREZ pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du PV du conseil municipal du 18 octobre 2016
- 2°) Approbation de la mise en conformité des compétences Grand Orb
- 3°) Approbation du rapport de la CLET
- 4°) Autorisation d'engager, de liquider, de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017.
- 5°) Classement d'un bien dans le domaine public de la commune
- 6°) Décision modification N° 2 budget de la commune
- 7°) Décision modificative N° 2 budget de l'eau et de l'assainissement
- 8°) Autorisation au Maire de signer l'avenant d'intégration de la nouvelle STEP au contrat SUEZ
- 9°) Instauration du Compte Épargne Temps au profit des agents
- 10°) Nouveau régime indemnitaire RIFSEEP

QUESTIONS DIVERSES

Point n°1 : Approbation du PV du conseil municipal du 18 octobre 2016

Le procès verbal de la séance du 18 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Point n°2 : Approbation de la mise en conformité des compétences Grand Orb

Monsieur le Maire indique la nécessité de se prononcer sur les compétences de la Communauté de Communes Grand Orb au 31 décembre 2016. Il s'agit de mettre en conformité ces compétences en application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) :

- aménagement de l'espace communautaire
- développement économique
- gestion des aires d'accueil
- collecte et traitement des déchets
- protection de l'environnement
- politique du logement
- action sociale
- voirie d'intérêt communautaire
- assainissement non collectif
- équipements culturels et sportifs
- politique associative
- opération Grand Site Salagou
- aide aux activités liées à l'agriculture
- gestion des équipements touristiques et du patrimoine.

Les élus valident la mise en conformité de ces compétences par 12 voix pour et une voix contre.

Point n°3 : Approbation du rapport de la CLET

Monsieur le Maire rappelle la mission de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Grand Orb. Il donne lecture du rapport présenté le 28 octobre 2016 et demande son approbation au Conseil Municipal.

Par 12 voix favorables et une abstention le rapport est approuvé.

Point n°4 : Autorisation d'engager, de liquider, de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017

Monsieur le Maire explique que pour assurer la continuité des projets, il convient, comme chaque année, de lui accorder la possibilité d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant que n'intervienne le vote du budget 2017.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lui délivrer cette autorisation.

Point n°5 : Classement d'un bien dans le domaine public de la commune

La constitution de certains dossiers de demande de subvention concernant un bien communal, exige que ce bien appartienne au domaine public de la commune. Pour se conformer à cette règle, il convient de procéder à l'intégration du bien cadastré A 340 avant d'engager sa réhabilitation.

A l'unanimité, les élus approuvent le transfert de ce bien du domaine privé de la commune vers son domaine public.

Point n°6 : Décision modificative n°2 budget de la commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de régularisation des écritures selon le tableau ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R 758 : Prod. divers de gest° courante			10,00 €	
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante			10,00 €	
R 7688 : Autres				10,00 €
TOTAL R 76 : Produits financiers				10,00 €
Total			10,00 €	10,00 €
INVESTISSEMENT				
D 1313 : Départements		165,00 €		
D 1318 : Autres		15 000,00 €		
D 1336 : Participation voirie et réseaux		1 128,40 €		
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement		16 293,40 €		
D 2135 : Instal. gén. agenc. aména. cons	16 293,40 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	16 293,40 €			
R 1322 : Régions			48 450,00 €	
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales			48 450,00 €	
R 1322 : Régions			16 293,40 €	
R 1322 : Régions				48 450,00 €
R 1323 : Départements				165,00 €
R 1328 : Autres				15 000,00 €
R 1346 : Participation voirie et réseaux				1 128,40 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement			16 293,40 €	64 743,40 €
Total	16 293,40 €	16 293,40 €	64 743,40 €	64 743,40 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Point n°7 : Décision modificative n°2 budget de l'eau et de l'assainissement

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative à apporter au budget eau et assainissement selon le tableau ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2158-0 : Autres	60 000,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	60 000,00 €	
D 238 : Avances et acomptes versés/com..		60 000,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		60 000,00 €

Point n°8 : Autorisation au maire de signer l'avenant d'intégration de la nouvelle station d'épuration au contrat SUEZ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'achèvement des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration qui fonctionne actuellement en phase d'essai. En l'absence de dysfonctionnement constaté avant le 5 janvier 2017, la livraison officielle interviendra à cette date. Il convient de procéder, dès à présent, à la mise à jour du contrat d'affermage confié au service de l'assainissement de la société SUEZ (Lyonnaise des Eaux) en y intégrant cette structure. Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les termes de l'avenant à signer.

Point n°9 : Instauration du Compte Épargne Temps au profit des agents

Monsieur le Maire explique que certains agents ont cumulé un retard important dans la prise de leurs congés annuels. Pour éviter de perdre les jours non pris en fin de période légale, il propose d'instaurer en leur faveur un compte épargne temps (CET). Il rappelle que ce point a fait l'objet de débats en question diverse lors de la séance du Conseil Municipal du 26 juillet 2016. Il informe de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 02 décembre 2016.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'instaurer le Compte Épargne Temps.

Point n°11 : Nouveau régime indemnitaire RIFSEEP

Le régime indemnitaire dont bénéficiaient les agents communaux est supprimé. Il est remplacé par un nouveau dispositif RIFSEEP qui prendra effet le 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire précise qu'avec ce nouveau régime, les montants alloués aux agents seront maintenus à l'identique.

Le Conseil Municipal délibère favorablement sur la mise en place du RIFSEEP.

QUESTIONS DIVERSES :

Fondation du Patrimoine :

Le montant des dons s'élève aujourd'hui à 1 757 €. La réparation de l'autel, à elle seule, nécessite 2 800 €. Il est nécessaire d'inciter les éventuels donateurs à participer sans attendre.

Vente bande de la parcelle B 791 :

Pour faciliter l'accès à une propriété mitoyenne, la commune accepte de céder une bande de terrain, issue de la parcelle cadastrée B 791, sans que cette cession ne porte préjudice à son usage.

Le prix de vente est fixé à 1 200 €.

Cérémonie des vœux :

Monsieur le Maire rappelle qu'il présentera ses vœux à la population le 7 janvier 2017 à 18 h 30.

Goûter des Anciens :

Le traditionnel goûter spectacle offert par la commune à ses anciens est prévu pour le 17 décembre 2017.

Les élus sont invités à participer à la mise en place et au service.

Plan VIGIPIRATE :

Le département de l'Hérault est placé en situation dite "vigilance renforcée".

Les services de police et de gendarmerie demeurent en alerte pour assurer la protection de la population.

Les lieux de grands rassemblements et de concentration de visiteurs font l'objet d'une attention particulière.

Les maires ont reçu des consignes de prévention et de vigilance. Les élus décident de sensibiliser les associations en affichant dans les salles la conduite à tenir en cas d'attentat. Des dispositions seront prises pour l'organisation des manifestations 2017.

Avancement de grade :

Du fait de leur ancienneté, quatre agents peuvent prétendre à un avancement de grade.

Les arrêtés fixant ces avancements seront pris en janvier, dès réception de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire.

Eau et assainissement pour La Borie-Basse :

Une parcelle de 650 m² va être achetée par la commune en prévision de l'installation du supprimeur.

Monsieur le Maire indique qu'il a obtenu l'accord du propriétaire pour un montant de 1000 €.

Parc Naturel Régional du Haut Languedoc :

Une liste des animations 2017 a été reçue en mairie. Chaque commune du territoire du PNRHL peut faire le choix d'en programmer une. Le dossier de candidature doit être envoyé avant le 31 décembre.

Plan Local d'Urbanisme :

En attente du planning des réunions.

La séance est levée à 20 heures 35.

Fait à LE POUJOL-SUR-ORB, le 09 décembre 2016.
Le Maire, Yves ROBIN